



L'A.I.F.I.C. est affiliée au **BUCODES**
Bureau de Coordination des Associations de Devenus Sourds et Malentendants

A.I.F.I.C.

**Association Ile-de-France
Des Implantés Cochléaires**

siège social :

11 rue du Poirier de Paris
77280 OTHIS

E-mail : aific@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.aific.fr>

Nos permanences:

À l'hôpital Avicenne : 125, route de Stalingrad, 93000 Bobigny
Au service ORL, 1^{er} étage, salle de staff
Le 1^{er} **mardi** de chaque mois, (sauf au mois d'août) de **11 h à 14 h**
Le 3^{ème} **mardi** de chaque mois, de **14 h à 16h30**, service O.R.L. RDC,
(réservées principalement aux **futurs implantés**)

À l'P.I.F.I.C. (Institut Francilien d'Implantation Cochléaire)
14, boulevard Montmartre, 75009 Paris,
Les **jeudis** 15 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 14 mai et 18 juin,
de **14 h à 17 h**

Editorial

Chers amis,

Avant de me présenter et de parler des projets pour l'AIFIC je voudrais rendre hommage à notre chère Françoise qui a effectué un travail remarquable au sein de l'AIFIC en sa qualité de Présidente fondatrice.

Chacune et chacun d'entre vous aura pu apprécier sa gentillesse, la disponibilité et le sourire dont elle ne s'est jamais départie tout au long des 13 années passées au service des adhérents de l'association qu'elle a créée en 1995.

C'est avec elle et plus tard avec les membres, je dirais historiques, du bureau que l'AIFIC s'est épanouie pour devenir une association respectée, certes modeste, mais rassemblant quand même environ 200 adhérents implantés, ce qui est remarquable compte tenu d'une population concernée qui n'est pas (heureusement ou malheureusement) si nombreuse que ça, la population d'implantés d'AVICENNE croissant d'une trentaine de personnes par an à l'heure actuelle.

L'AIFIC a été placée pendant toute cette période par Françoise, à son image, sous le signe de la plus grande convivialité.

Les années passant, notre Françoise a vu sa petite famille s'agrandir, et de maman, elle est devenue *suite p. 2* →

Date à retenir : **Journée Nationale de l'Audition,**
le jeudi 12 mars 2009



SOMMAIRE

- I. Compte rendu de l'A.G. du 11 octobre 2008**
- II. Présentations**
 1. Alain
 2. Chantal
- III. Les spécialistes à notre écoute**
Maryline
- IV. Activités de l'AIFIC**
 1. Atelier musique
 2. Institut de Formation en Soins Infirmiers
 3. Café littéraire
- V. MDPH - mode d'emploi**
- VI. UNISDA - qu'est-ce qui bouge ?**
- VII. Loisir**
- VIII. Le coin des fabricants**
 1. Advanced Bionics
 2. Med-El
 3. Nuclues
- IX. Assurance : le point**

Appel Cotisation 2009



Assemblée Générale



11 octobre 2008



.... grand-maman, ce qui justifie tout à fait naturellement son souhait de passer aujourd'hui un peu plus de temps avec ses petits enfants, et d'en accorder un peu moins à l'AIFIC. Mais, tous ceux qui ont assisté à l'assemblée générale du 13 octobre ont pu admirer et peuvent témoigner de son attachement à notre association, tant j'ai eu de mal à lui subtiliser le seul micro qui marchait correctement ! Non, Françoise n'est pas partie, elle appartient toujours à l'AIFIC, dont elle est devenue **Présidente d'Honneur** à l'unanimité de l'ensemble des adhérents et du bureau. Permettez-moi de lui souhaiter en votre nom à tous une délicieuse retraite de Présidente Active de l'AIFIC, un très bel avenir de Présidente d'Honneur et bien sûr de Mamy Françoise.

Parler de Françoise et de l'AIFIC, c'est ne pas oublier de parler des membres du bureau qui se sont dépensés sans compter pour faire que l'AIFIC soit connue comme association d'implantés relativement importante et ait sa place parmi les associations nationales de malentendant. Je veux parler en priorité de notre chère et inébranlable Hélène BERGMANN, notre secrétaire générale, qui est de toutes les initiatives, tant à l'AIFIC qu'au BUCODES, où elle nous représente. Je veux parler de Christel CUVILLY notre trésorière, qui fait un travail remarquable pour les comptes bien sûr, mais aussi pour tout ce qui concerne la diffusion des informations auprès de nos adhérents. Et puis aussi de Jacqueline LABROUSSE, notre correctrice en chef, fourmillant d'idées et si dévouée. Je veux parler de Joëlle BONNEFOUS qui, malgré son double handicap et ses difficultés pour marcher, n'hésite pas à mettre la main à la pâte avec une efficacité remarquable, par exemple pour l'émission du bulletin semestriel. Et puis bien sûr nos deux chers PETIT (c'est leur nom) Léone et Roger, toujours là, quand on a besoin d'eux, que ce soit pour les permanences, pour le buffet des AG, ou tout simplement pour la rédaction des C.R. de réunions de bureaux que Roger nous rédige sans omettre le moindre détail. Je pense aussi à Amédée LEGUILLERME et Sylviane De GREGORIO qui font ce qu'ils peuvent pour aider en particulier pour la représentation de l'AIFIC à diverses manifestations.

L'AIFIC c'est, bien entendu, principalement ses adhérents, sans lesquels rien ne serait possible. Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous d'avoir la possibilité de venir nous rejoindre plus souvent, et qu'ainsi au travers des activités qui vous seront proposées par l'AIFIC et grâce aux améliorations apportées par les « équipes implant » de l'Hôpital, vous finissiez par oublier définitivement votre handicap. Recevez mes vœux pour d'excellentes fêtes de fin d'année auprès de vos familles et amis et très bonne année nouvelle !

Alain ALLOUCHE

I. COMPTE RENDU DE ASSEMBLEE GENERALE DU 11 OCT. 2008

Comme à l'accoutumée, notre Assemblée Générale s'est tenue dans la salle des fêtes de l'Hôpital Avicenne, dès 11 du matin.

Avant de vous en donner un bref compte-rendu, nous devons attirer votre attention sur les améliorations dont notre association bénéficie depuis 3 ans pour la tenue de cette manifestation. Grâce au soutien de Monsieur le Professeur Frachet et à l'aide efficace de Madame Le Hebel, responsable du service des droits des usagers de l'hôpital, nous sommes maintenant assurés dans la salle des fêtes de l'usage d'une Boucle Magnétique en ordre de marche et de la retranscription des interventions par vidéo-projecteur. Madame Le Hebel, elle-même, cette année, a pris en charge la frappe de cette retransmission. L'époque où nous peinions à essayer de déchiffrer ce que des bénévoles essayaient de transcrire sur un tableau blanc est bien révolue. Enfin, nous pouvons utiliser, tous ensemble, les aides à la communication conçues pour les malentendants ! Ceci devrait encourager l'ensemble de nos adhérents à se joindre à nous à cette occasion, afin d'obtenir des informations variées et de renforcer les liens associatifs.

Mise en place d'un bureau remanié :

Notre assemblée a commencé par l'annonce officielle de la démission de notre présidente, Françoise Lantuéjoul, qui a fondé l'association, il y a 13 ans et qui, entourée de son équipe, en a assuré, sans relâche, le fonctionnement.

Heureusement Françoise, que tout le monde connaît et apprécie, ne s'éloignera pas entièrement et s'efforcera de partager encore le plus possible la vie de l'association.



Notre nouveau président, Alain Allouche, qui a été désigné par le bureau de l'association (et que notre amie Jacqueline vous présente en page 5 à 7) appelle à ses côtés sur l'estrade les membres présents du bureau. Il annonce, que Françoise restera Présidente d'Honneur de l'AIFIC. « Présidente de Cœur » a ajouté Christel, ce qui fut largement applaudi !

Parmi les membres du bureau manquent Jacqueline Labrousse, secrétaire adjointe, malade, et Sylviane de Grégorio en voyage. Notre ami, Amédée Leguillerm, est également démissionnaire, il rejoint sa Bretagne natale ! Heureusement le bureau va s'enrichir d'un nouveau membre jeune et dynamique en la personne de Chantal MEKUI NDONG (qui nous raconte son histoire en page 8 et 9).

Et voilà les cadeaux ! L'association par l'intermédiaire de son bureau remet à Françoise un album de photos numérique où pourront être classés toutes les photos de ses petits-enfants, une belle corbeille d'orchidées et lui fait don de l'ordinateur (un peu poussif, paraît-il !), que l'association avait



acheté afin de lui permettre d'utiliser internet pour l'association. Madame Le Hebel, notre ange gardien de la journée, reçoit également un bouquet de fleurs... Remerciements,

applaudissements, beaucoup d'émotion !

Déroulement de l'Assemblée :

- Approbation à l'unanimité des rapports moral et financier pour l'année 2007.

- Intervention de Madame le Docteur Anissa Bensemann. Le Docteur Bensemann a constitué une vidéo avec la compilation de l'opération de la pose d'un implant cochléaire, qui avait été retransmise en entier et en direct



avec sous-titrage et commentaires, dans une salle de l'Hôpital Avicenne, lors de la Journée Nationale de l'Audition. L'opération avait duré plus d'1h30, cette fois-ci, nous bénéficions d'un résumé de 15 minutes, très spectaculaire et parfaitement commenté par le Docteur Bensemann, qui à l'issue de la projection a répondu avec beaucoup de gentillesse et de la façon la plus claire possible aux questions de la salle.

Les questions de la salle :

- « Combien d'implants ont été posés en 2007 ? » - « Environ 30 à l'Hôpital Avicenne ». -
- Aux marques d'inquiétude énoncées par Alain Allouche au sujet d'éventuels « ratages », le Docteur Bensemann a répliqué : « la majorité des implants cochléaires fonctionnent. Sans cela, nous n'en mettrions plus ! ».
- Didier Caron (Advanced Bionics), au nom de tous les fabricants, a ajouté que les performances des implants cochléaires progressent sans cesse et que les fabricants s'intéressent aux systèmes anciens auxquels pourront s'adapter les nouveaux processeurs.

- A la question : « Implantez-vous toutes les personnes qui en font la demande ? » Didier Caron répond encore : « Nous implantons la plus grande partie des demandeurs, il y a quelques années, nous n'implantions pas les personnes ayant une atteinte du nerf auditif.

Aujourd'hui nous opérons ces patients, parce que l'implant cochléaire a donné des résultats surprenants ».

- Le mot de la fin sur cet échange est donné par le Docteur Bensemann : « Je vous dis bonne chance, il ne faut pas avoir peur de vous faire implanter ! »

Les projets de la nouvelle présidence :

Alain Allouche souhaite :

- Une présence plus accrue de l'AIFIC auprès des futurs implantés, dans ce but, il a l'intention de demander à Monsieur le Professeur Frachet d'autoriser l'AIFIC à tenir une ou deux permanences plus près « géographiquement » du service où circulent les patients qui vont être implantés ou qui viennent d'être implantés.

- Le développement d'activités culturelles. Nous commencerons par la création d'un « Café Littéraire », permettant aux implantés de discuter entre eux sur des sujets qu'ils auront choisis.

- La parole est alors donnée à Frédérique Granier, adhérente de l'AIFIC, qui vient d'écrire un recueil de témoignages d'implantés, préfacé par Monsieur le Professeur Frachet. Frédérique Granier a pour objectif de lutter par tous les moyens contre la méconnaissance de l'implant cochléaire.



Echanges divers et clôture :

Des échanges variés portant sur la circulation de l'information, sur le problème sourds oralistes/sourds gestuels, sur la prise en charge financière de l'implant cochléaire (à ce jour encore aucune nouvelle !), précèdent la levée de la séance. Et tout le monde s'est retrouvé autour des flûtes de champagne, levées en l'honneur de Françoise et d'Alain !

Monsieur Maixant des AGF est arrivé très en retard, à cause des difficultés d'atterrissage de son avion, mais il a répondu directement à toutes les personnes qui se sont adressées à lui.

De même les représentants de 4 fabricants, derrière les stands de fortune installés pour la présentation de leurs implants et de leurs accessoires, ont répondu aux questions des utilisateurs.

Prochaine réunion : notre repas de fin d'année !



II. PRESENTATIONS

1. Alain Allouche, notre nouveau Président - présenté par Jacqueline Labrousse.

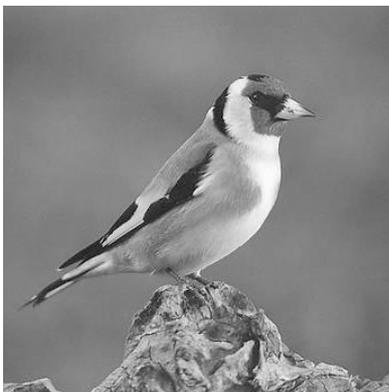
JL: Alain, nous t'accueillons avec joie et reconnaissance comme nouveau Président de l'AIFIC. Beaucoup parmi nous ne te connaissent pas ... Veux-tu nous dire qui tu es ? Racontes-nous tout ce que tu veux et peux nous dire.

Puisque tu souhaites, Jacqueline, que je parle de moi, ce dont je suis honoré, il faut savoir que j'étais entré dans la composition du bureau de l'association en 2005 en précisant, que je ne souhaitais pas de fonction particulière, mais que j'étais prêt à travailler sur des sujets ponctuels. Loin de mon imagination à cette époque l'étendue de la tâche qui s'ouvrait devant nous et devant l'AIFIC. Je reviendrai sur le sujet. A l'annonce du départ de Françoise, les membres du bureau m'ont demandé de prendre la relève malgré un avenir parisien incertain pour moi, ce que j'ai accepté de faire. Je ferai tout ce qui me sera possible pour être et rester à la hauteur de la confiance qu'ils m'ont apportée.

Je suis né en 1947 (deux ans après le retour de mon père qui avait combattu l'immonde avec l'armée d'Afrique), à Constantine, sur ce magnifique rocher algérien, coupé en deux par des gorges remarquables, où coule un torrent furieux par moment et totalement asséché à d'autres, le Rhumel, qui façonne à plaisir ces magnifiques marmites de géant dans la roche. J'y ai grandi dans le calme et l'insouciance, partageant mon temps entre la salle de gymnastique artistique et l'école (Victor Hugo) jusqu'aux moments moins paisibles de la guerre à nouveau, celle de l'indépendance cette fois. Mes souvenirs de plage remontent à avant 1954, car après c'était pure folie que de vouloir se risquer à faire les 80 km qui séparent Constantine de Philippeville.

Mon père était linotypiste, travaillant de nuit à la Dépêche de Constantine, et ma mère femme au foyer comme presque toutes les femmes à cette époque dans nos régions.

J'ai donc grandi comme cela, avec les merveilleux chants des oiseaux de mon père, principalement des chardonnerets tarins ou linots (ou linottes), les fredonnements de ma maman, entre la salle de gymnastique toujours (à 100m de chez moi) et le Collège Moderne à 300m, jusqu'à l'âge de 14 ans en 1961 où il nous a fallu partir, et bien sûr tout quitter. Une déchirure jamais cicatrisée qui me laisse penser aujourd'hui que je suis né dans une autre vie. Seuls ceux qui n'ont jamais pu retourner sur les lieux de leur naissance et où sont restés tous leurs ancêtres peuvent comprendre ce sentiment de manque là.



Entrée scolaire en 3ème au collège de la place Ballard à Paris, puis Lycée Michelet.

J'avais bien essayé de continuer la gymnastique, mais, prendre le métro le soir après les cours pour revenir vers 23 heures et l'odeur de transpiration dans ma nouvelle salle de gym parisienne ont eu raison de mon courage. Il faut vous dire, qu'en futur très bon malentendant, j'avais déjà un odorat bien trop affûté, et cela n'a pas changé.

C'est alors que lors d'un voyage en Espagne en 1964, (ouf ! on pouvait enfin voyager), j'ai eu le coup de foudre pour une guitare de flamenco avec laquelle je suis rentré tout fier à Paris, ne sachant m'en servir que comme tambourin. L'apprentissage, en autodidacte, fût assez rapide, et c'est ce qui a vite orienté ou désorienté ma vie. Je me suis mis à jouer, d'«oreille», oui oui, et très rapidement entre copains nous avons monté une petite formation qui nous a permis de nous exprimer, gratuitement d'abord (ah, les bals du 14 juillet...) puis plus sérieusement en étant un peu rémunérés pour des manifestations privées (mariages, communions) principalement dans les salles des fêtes des buttes Chaumont. Puis vint l'époque du jazz et du blues mais là seulement pour la passion.

J'en avais délaissé mes études au grand découragement de ma maman qui avait tout fait pour que j'entre à l'école normale, son rêve étant de me voir instituteur. Eh bien non, j'avais rencontré la future mère de mes enfants devenue mon épouse en 1968, et avec qui j'ai élevé 3 garçons, en ayant eu moi-même 2 avec elle. Son fils que j'ai élevé jusqu'à sa majorité est décédé dans un accident de voiture en 1985. Dans la petite histoire qui est la mienne, il m'est difficile de ne pas penser à lui.

Au lieu d'instituteur virtuel, je suis devenu un vrai technicien d'essais électrotechniques en plateforme, comme cela, parce qu'il fallait bien faire quelque chose pour gagner sa vie autrement qu'en qualité d'intermittent musicien. Puis j'ai fait mon service militaire, au centre d'instruction des essences de l'armée (parce que j'étais électrotechnicien !!!).

C'était très curieux, ces fantasmes de l'armée à l'époque mais prémonitoire quand même, puisque je suis devenu au fil des années, et via les automatismes électriques un spécialiste des questions portant sur les systèmes (automatiques) de sécurité incendie ! Entré dans une entreprise de taille nationale au sein du bureau d'études, j'ai continué comme responsable du bureau d'études d'une entreprise constructeur de

centrales électriques, puis comme directeur technique d'une société de taille moyenne jusqu'à la création de mon propre cabinet d'études en 1981 qui continue ses activités aujourd'hui, plus ou moins sans moi, car la CRAMIF m'a gentiment demandé de m'adresser à la CNAV pour remplacer ma pension d'invalidité par une pension de retraite à l'approche de mes 60 ans.

Eh oui, ma chère Jacqueline, invalidité, le mot est lâché ! J'étais devenu invalide, à cause de mes oreilles; ces mêmes oreilles, qui s'étaient régalingées du chant des oiseaux de mon père, des airs de flamenco, du malouf (chant et musique arabo-judéo-andaloux), des chansons rétro, du jazz, du blues et autres opéras de VERDI (ah, ce NABUCO, qui me faisait fondre en larmes), ces oreilles me lâchaient, m'abandonnaient, me trahissaient. Tout comme elles ont trahi celles de mon père, dont je ne m'étais pas rendu compte, qu'il me disait dans les derniers temps de sa vie si courte : « regarde comme ce chardonneret chante bien » au lieu de « écoute... ». Je ne m'étais pas rendu compte qu'il suivait le chant en regardant le gosier se gonfler et vibrer frénétiquement au gré des modulations sonores.

Cela m'est arrivé, progressivement, tout comme lui, à partir de 35 ans environ, on ne sait pas exactement quand cela commence. Sans aucune importance au début, un peu gênant ensuite jusqu'en 1998, c'était devenu très progressivement la forme d'un handicap, au point qu'en 2001 la Sécurité Sociale, reconnaissant que j'avais des difficultés importantes pour accomplir ma profession faites de réunions, de réceptions, d'études, d'expertises, a reconnu une incapacité de travail partielle.

Il me fallait par exemple valider une installation de sécurité incendie alors que je n'entendais plus du tout les diffuseurs sonores d'alarme, ce qui m'a valu quelques réflexions très désobligeantes.

Je n'ai jamais accepté cette fatalité, j'ai épuisé toutes les sources de recherches médicales, qu'elles soient occidentales, orientales, asiatiques, scientifiques, anatomiques physiologiques ou psychologiques pour arriver à trouver LA cause, cette fameuse pathologie que personne n'a identifiée encore aujourd'hui et à plus forte raison le moyen de LA soigner de manière naturelle ou médicamenteuse.

J'ai dû me résoudre, oui c'est bien le mot, à me faire opérer pour la pose d'un implant, ultime ressource, en mai 2005, par Monsieur Le Pr FRACHET à l'hôpital Avicenne.

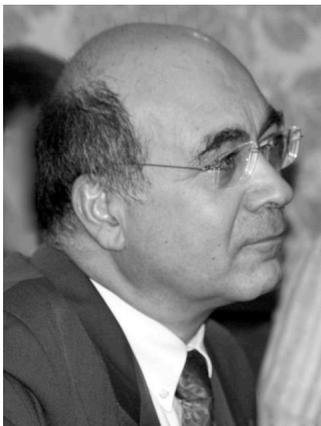
En juin on m'a posé le processeur, et en sortant de l'hôpital, j'ai reconnu les piaffements des moineaux. J'ai repris mon travail immédiatement avec une première réunion composée de 20 personnes et une aide à ma droite qui était là pour noter par écrit tout ce qui se disait, comme cela se faisait avant l'opération. Au sortir de ma

réunion, j'ai remercié mon aide (en l'occurrence mon fils cadet), je lui ai dit : « merci Olivier, je crois que je n'ai plus besoin de toi, tu pourras faire autre chose à l'avenir que de me servir de guide » ! Puis j'ai filé à la campagne. Juin, c'est la pleine saison des amours et nidifications pour les oiseaux qui chantent à tue-tête, et là le miracle s'est confirmé, les chardonnerets étaient là, mais je faisais beaucoup plus que les voir, je les entendais..., envahi par l'émotion.

J'ai retrouvé beaucoup de choses grâce à mon implant, et surtout ces fameux chants d'oiseaux que j'adore par-dessus tout, j'ai retrouvé le plaisir de la conversation, j'ai fini d'être un sauvage pour mes voisins, un demeuré pour mes partenaires professionnels ou amicaux.

Une seule chose n'est pas revenue : le plaisir de la musique, hélas !

Alors je continue de compenser avec la peinture à l'huile (commencée en 2000, quand il était avéré que ma guitare ne me permettait même plus de jouer Brassens) et la sculpture.



Aujourd'hui, somme toute, je suis un homme heureux, et c'est avec ce bonheur retrouvé que je souhaite me rendre utile à ceux qui, comme moi, sont passés par des étapes douloureuses malgré eux, en espérant faire en sorte qu'ils pourront tous dire qu'ils sont heureux.

Quand on a reçu, il est juste de rendre. Pour recevoir, il faut savoir donner, et si il y a des moins, il faut en faire des plus. Par tous les moyens !

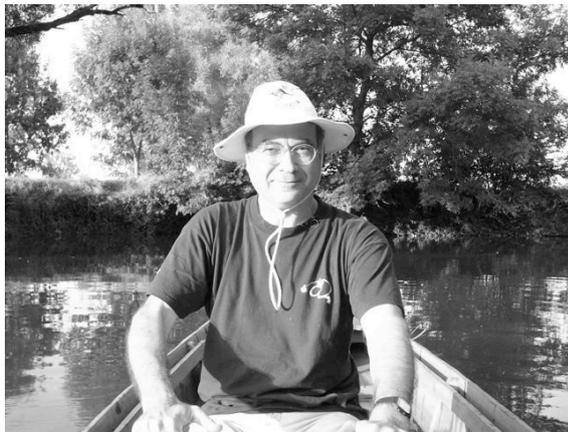
La médecine qui était encore, il n'y a pas si longtemps, un art, commence à devenir une science grâce à la recherche, à l'informatique et à l'électronique, à nos médecins.

Mais, que l'on s'entende bien, si je suis devenu, à la demande des membres du bureau de l'AIFIC dont la confiance me touche beaucoup, président d'une association d'implantés cochléaires, je n'en ai pas moins renoncé à ce que la médecine améliore ses recherches et les poursuive pour traquer ces fameuses pathologies, les identifier et les guérir de la manière la plus naturelle qui soit. C'est la raison pour laquelle, l'espoir faisant vivre, je préserve pour le moment l'inviolabilité de mon oreille droite, tout aussi déficiente que la gauche, avant l'implant.

Cela ne doit pas nous empêcher, en attendant une époque miraculeuse, de continuer à faire progresser les moyens d'aujourd'hui, à commencer par l'implant et son processeur pour que le service rendu s'améliore encore, pour que ceux qui ont été implantés il y a quelques années avec des matériels plus ou moins expérimentaux voire archaïques puissent être à leur tour équipés des meilleures technologies, et redécouvrir les plaisirs de la vie en oubliant qu'ils ont été handicapés.

JL: Quels sont tes goûts, tes joies, tes loisirs préférés ?

Mes joies, je te laisse, ma chère Jacqueline, les deviner au travers de ce que j'ai écrit plus haut. La nature, les oiseaux, la peinture, les grands peintres, et même la



pêche. J'ai aussi des petits-enfants, et c'est le bonheur le plus pur.

J'ai aussi aimé énormément mon métier pour lequel je suis resté un artisan préférant m'occuper de moutons à cinq pattes, plutôt que de faire travailler des hommes à la chaîne sur des questions banales. Au plus fort de mes activités, j'ai employé 6 personnes. Puis je suis revenu à 3 puis 2 aussi par la force des choses et de mon handicap.

Ce que j'aimerais partager : des séances de peintures avec les anciennes et les anciens de mon village en Franche-Comté, pour qu'ils aient de la couleur dans les yeux pendant leurs mornes et grises soirées d'hiver, autour d'un bon vieux poêle à bois qui sent bon le charmincandescent.

Mes rêves : revoir un jour la terre de ma naissance, m'y recueillir sur la tombe de mes grands parents, et puis in fine, si seulement c'était possible, réentendre dans leur vraie version, un air de blues, Nabucco de VERDI ou le Boléro de RAVEL.

JL : "Président de l'AIFIC : Comment vois-tu ton rôle ? Quels sont tes souhaits, tes projets ?

Comme je l'ai déjà un peu évoqué à l'assemblée générale, je voudrais, avec l'accord de mes amis du bureau, accentuer la présence AIFIC, "avant", "pendant" et "après" l'implant.

Pour le "Avant", j'ai souhaité créer une seconde permanence au coeur même du service implant, si possible avec un petit bureau pour recevoir les "candidats à l'implant" en toute intimité. Je pense que c'est important que l'AIFIC avec ses témoins

implantés s'inscrive entièrement dans le cadre du parcours "bilan pré-implant" pour chaque futur implanté potentiel ou non, s'il le souhaite, bien entendu.

Je peux vous annoncer, après avoir reçu l'avis très favorable sur tous les points du Professeur FRACHET, que cette seconde permanence à l'hôpital est une réalité aujourd'hui. Elle démarrera pour la première fois le 3ème mardi de janvier 2009, de 14 heures à 16 heures 30.

Je rappelle que la permanence du 3ème jeudi à l'IFIC est maintenue également.

Pour le "Pendant", c'est-à-dire toute la période post-opération, cette seconde permanence pourra jouer le même rôle: visite au patient, soutien, aide morale, encouragement (les débuts sont difficiles pour certains) etc.

Pour le "Après", donc après cette période, il viendra le temps des animations, culturelles ou simplement conviviales.

Déjà, je vous annonce qu'avec Frédérique GRANIER et Hélène BERGMANN, nous lançons ce que nous avons baptisé le "Café littéraire" (voir article dans ce bulletin).

Ce café représentera un exercice intellectuel intéressant pour tous ceux qui commenceront à maîtriser la compréhension orale. Ce sera un dépassement (mais aussi un complément) de l'exercice orthophonique, entre nous et sans complexe.

D'autres activités sont dans nos cartons (visite de musées en petits groupes, pourquoi pas danse, pour tester le plaisir musical - nous avons déjà l'atelier musique qui marche bien - etc.).

Dans le "Après", il y aura bien sûr aussi pour l'AIFIC d'autres occupations moins conviviales, s'agissant d'informer, de surveiller et d'agir dans les intérêts des implantés. (Je pense aux différentes questions d'actualité : prise en charge par la CPAM, MDPH, accessibilité, relations avec les fabricants et autres...)

Voilà donc quelques projets pour l'avenir, projets à développer en fonction des manifestations d'intérêts de nos adhérents, les bonnes idées de chacune et chacun étant toujours les bienvenues.

Chacune et chacun dont je souhaite vraiment une plus grande participation. Il est indispensable qu'ils fassent remonter leurs besoins ou leurs suggestions jusqu'à nos bénévoles qui travaillent mais qui ne peuvent pas tout imaginer, ni tout faire. C'est pourquoi j'envisage également dans les prochaines semaines, l'envoi d'un sondage afin de mieux mesurer leurs attentes.

Nous resterons à leur écoute pour orienter l'action chaque fois que cela sera nécessaire. Ma chère Jacqueline, chers membres du bureau, chers adhérents de l'AIFIC, chers amis, soyez assurés de toute ma sympathie et de mon total dévouement.

JL : Merci de ce témoignage et bonne route avec nous !

2. Chantal

Depuis notre assemblée générale d'octobre, Chantal Mekui Ndong a rejoint notre bureau. Elle nous apporte le témoignage des « aventures » de sa surdité. Nous allons ainsi apprendre à mieux la connaître.

Je suis devenue sourde à l'âge de 24 ans, alors que j'habitais mon pays d'origine, le Gabon. Le Professeur et Colonel Nzouba diagnostiqua une surdité bilatérale brusque sans cause apparente. Supportant mal ce handicap soudain, je démissionnai, la mort dans l'âme, de mon emploi d'aide-comptable. Et les nombreuses croyances et superstitions africaines liées à la surdité n'arrangèrent point les choses. Il n'y avait aucun moyen technique pour ma prise en charge, mais ils étaient attendus d'un pays européen par le nouvel hôpital des armées. Attente vaine qui dura sept ans au cours desquelles je n'ai eu pour tout examen médical qu'un audiogramme annuel, au grand désespoir du Pr. Nzouba, qui, voyant la baisse progressive de mon audition et une augmentation des acouphènes, suggéra à l'Etat Gabonais mon évacuation sanitaire.

Prise en charge dans une structure spécialisée, dès mon arrivée à Nantes en 2003, je fus appareillée à deux reprises (intra, puis contours) sans succès. D'après l'ORL qui me suivait, il n'existait, à ce jour, aucun autre moyen médical pour réhabiliter mon audition, mais « peut-être » que le port prolongé de mes prothèses pourrait finalement me donner satisfaction ! Le miracle ne se produisit jamais.

Tant de mers et d'océans traversés pour arriver à ce résultat ? Non ! Et, non ! Je refusais de repartir dans cet état d'échec qui pour moi signifiait **condamnation** d'autant plus que la médecine française était pour moi synonyme de beaucoup d'espoir.

En 2004, je décidai de venir tenter une nouvelle chance à Paris. Mais aussitôt un premier obstacle s'est dressé sur mon chemin : la fin de validité de la prise en charge de mes soins par mon pays d'origine, c'est-à-dire l'heure de faire cavalier seul. Chose pas évidente dans un pays où je

n'avais aucun proche. La lutte s'annonçait rude et c'est vrai que des moments de découragement n'ont pas manqués, mais le désir de re-entendre reprenait toujours le dessus.

Dieu merci, car la main tendue des associations fût d'une grande aide, j'ai pu ainsi accéder à certains droits : administratifs, soins, sociaux... jusqu'à l'obtention de mon statut de travailleur handicapé. Mais, malheureusement à Paris aussi, aucun des différents spécialistes consultés ne put trouver remède à mon mal, encore moins découvrir son origine. Donc il n'y avait aucun traitement envisageable en dehors de l'apprentissage de la lecture labiale. C'est ainsi que je fus dirigée vers une orthophoniste, et c'est cette dernière qui me parla pour la première fois d'une opération qui avait réhabilité l'audition de l'un de ses patients devenu sourd profond. L'espoir renaissait ! Mais hélas, le médecin ORL que j'ai rencontré avec cette bonne nouvelle mit court à mon enthousiasme. Cette solution était prématurée pour une pathologie aussi complexe que la mienne, puis j'avais des restes auditifs qu'il était judicieux de ne pas sacrifier pour une opération dont la réussite et les résultats étaient incertains.

En 2005, l'association désignée par la COTOREP pour aider à mon insertion professionnelle me recommanda au GRETA paramédical et social de Paris pour un bilan de compétences.

A la fin de ce bilan, compte tenu des secteurs d'activités qui m'attiraient pour ma reconversion professionnelle, la chargée de stage me conseilla de consulter un nouveau spécialiste ORL pour tenter un nouvel appareillage, et sur ce, elle me remit l'adresse du professeur Frachet de l'hôpital Avicenne.

Après un 1er bilan, le diagnostique tomba : neuropathie auditive (surdité de perception indéterminée, avec aucune compréhension en épreuves vocales), une nouvelle prothèse conventionnelle n'aura pas plus de succès que les précédentes, par contre... l'implantation est faisable !



La joie fit vite place à la peur et à toute une série de questions, mais surtout je dois reconnaître que je m'accrochais à mes restes auditifs, et ce fut le début d'un grand dilemme qui dura plusieurs mois, et à chaque fois que ma lecture du livret d'accueil arrivait au chapitre risques et complications de cette chirurgie ma peur allait croissante. Je fis quelques recherches sur le sujet et demandai conseil à un grand nombre de personnes ; les avis et témoignages se révélèrent très contradictoires et mêmes certains très effrayants. Je passais des nuits blanches !

Le premier témoignage favorable que je reçu sur l'implant fût celui d'une jeune femme implantée à Montpellier, qui me voyant toujours hésitante, m'invita à l'accompagner pour son contrôle semestriel.

En juillet 2007, je me retrouvai à l'institut Saint-Pierre de Pallavas, et j'avoue que ce fût une étape très décisive dans mon dilemme. J'y ai rencontré des patients de tout âge, du bébé à l'adulte implanté ainsi que leurs proches, j'assistai à un groupe de parole, à une projection vidéo des témoignages et à la rencontre annuelle des implantés avec des représentants de la marque Advanced Bionics. C'était à la fois très émouvant et encourageant. Rentrer à Paris et faire savoir ma décision au professeur Frachet devenait une urgence.

A la fin de notre séjour, l'orthophoniste me dit « je ne veux pas influencer votre décision, mais je connais Monsieur Frachet, c'est un excellent chirurgien qui connaît bien l'implant cochléaire ».

Début novembre 2007 je fus implantée avec succès, et trois jours plus tard j'étais de retour chez moi. Je ne me souviens pas avoir souffert, si ce n'est de quelques vertiges qui se dissipèrent au bout de peu de temps.

Quelques jours après le premier branchement, j'ai commencé à percevoir tous les sons de la vie sans toutefois pouvoir les identifier tous ni les situer. Je trouvais ça bizarre, comme si je renaissais à la vie après un coma de 11 ans. Ma propre voix m'était méconnaissable et je sursautais parfois quand je percevais un nouveau son oublié depuis des années. Dans la rue, les sons de mes pas et divers autres bruits me donnaient la nette impression d'avoir un trousseau de clés accroché sur moi : ça résonnait très métallique.

Côté rééducation (eh oui, se faire implanter, ne suffit pas, il faut aussi beaucoup de travail et de motivation pour retrouver une bonne audition), les trois premiers mois après mon implantation, Mesdames Lux et Ernest, orthophonistes dans le service, ont rivalisé de compétences pour m'aider à mieux tirer profit de ma nouvelle oreille. Maintenant, je suis suivie par Mme Nicole Abassi, orthophoniste pour enfants implantés qui, pour ma prise en charge à suivi un petit stage à l'IFIC sous la directive de Mme Toffin. Des exercices très variés et épuisants, mais surtout très bénéfiques pour ma progression. Certains de ces exercices sont répétés chez moi avec l'aide de mon compagnon. Le docteur Poncet Wallet assure les réglages avec beaucoup de patience, et la porte de Mme Sibony, psychologue dans le service, est toujours ouverte quand le besoin s'en fait sentir. Notre dévouée Marilyn s'occupe de la gestion des rendez-vous.

Devenue adhérente de l'association A.I.F.I.C., quelques semaines après mon implantation, le déjeuner organisé par l'association au mois de juin dernier fût pour moi l'occasion de rencontrer un grand nombre de ses adhérents ; ce fût un merveilleux moment de convivialité, d'amitié, d'échanges et d'encouragements.

J'apprécie le choix du Pr. Frachet pour mon processeur Opus 2 de chez MED-EL ; poids plume, l'option pile/batterie pour le même processeur est très intéressante et le fine tuner (télécommande) très pratique pour le réglage des différentes fonctions de mon système d'implant.

Aujourd'hui, onze mois après mon implantation et bien que la qualité de ma compréhension laisse encore à désirer, je n'ai pour l'instant, aucun regret quant à ma décision de me faire implanter, si ce n'est celui d'avoir tant hésité à sauter le pas. Et j'espère que la suite de ma rééducation m'apportera une amélioration des résultats actuels.

Je partage les valeurs que défend notre association, mais je souhaite aussi par mon engagement actuel rembourser ma dette envers la société.

Par ce témoignage (qui n'est qu'un résumé de mon parcours) je ne souhaite influencer la décision de personne, j'ose tout simplement espérer qu'il aidera certains à ne pas baisser les bras et ou à voir plus clair en eux et à prendre la bonne décision.

Bon courage !!!

Chantal M-N

III. LES SPECIALISTES A NOTRE ECOUTE

Maryline

Tous ceux qui ont eu l'occasion de se rendre au service ORL de l'Hôpital Avicenne, afin d'y rencontrer un membre de l'équipe implant, ont eu affaire à Maryline Battellino, pour tout le monde simplement Maryline, la charmante, l'indispensable secrétaire de Monsieur le Professeur Frachet. Pas un patient qui ne dise à quel point elle est efficace et accueillante. Notre découverte des membres de l'Equipe Implant serait parfaitement incomplète, si nous ne lui donnions pas la parole. Hélas, elle est tellement surchargée, qu'elle n'a pu que répondre assez brièvement à nos questions.

JL : Maryline, qui êtes-vous ?

M : Je suis la secrétaire de l'équipe implants cochléaires depuis plus de 4 ans. Je suis également la mère d'une adolescente de 16 ans et d'un jeune garçon de 19 mois. J'ai également la joie de vous annoncer que je serai à nouveau maman au printemps prochain !

JL : Quelle est votre formation ?

M : J'ai commencé à travailler à l'AP-HP en 1990 à l'Hôtel-Dieu de Paris dans le Service Pneumologie. A la naissance de ma fille j'ai souhaité me rapprocher de mon domicile, j'ai donc intégré l'hôpital Avicenne en 1992 à l'EFS (Etablissement Français du Sang), où j'ai passé et réussi le concours de secrétaire médicale (étape obligatoire pour être titularisé à l'AP-HP). Depuis, j'ai travaillé dans le service de médecine interne et dans le service neurologie - médecine physique et réadaptation. A partir de 2004 j'ai rejoint le service ORL.

JL : En quoi consiste votre travail ?

M : Mon travail consiste à m'occuper de la consultation de 3 médecins, 3 orthophonistes et d'1 psychologue. J'accueille les personnes ayant rendez-vous, modifie les rendez-vous si besoin, et j'établis les papiers administratifs demandés. Je réponds aux mails, fax et téléphone des patients, médecins et interlocuteurs extérieurs. Je tape les différents courriers de l'équipe. Je programme les rendez-vous de bilan pré-implantation des nouveaux patients.

Je gère les commandes et le stock des implants. Je prépare les dossiers des patients de notre staff mensuel, frappe le courrier le concernant et procède au compte-rendu avec éventuel nouvel examen à programmer ou rendez-vous à donner.

JL : Avec un emploi du temps aussi chargé, comment vivez-vous ?

M : Plutôt bien. J'aime mon travail au sein de l'équipe. Je ne rencontre pas vraiment de difficultés de communication avec les patients. Ma seule difficulté est plutôt la charge de travail qui ne me permet pas toujours de répondre tout de suite à la demande des patients.

JL : Que voudriez vous faire passer à ces patients ?

M : Qu'ils n'hésitent pas à me contacter pour la moindre demande, médicale, administrative ou autre ou simplement pour donner de leurs nouvelles !

JL : En conclusion ?

M : Je ne connaissais pas l'existence des implants cochléaires avant de travailler dans le service et finalement très peu de choses du monde de la surdité, mais ce fut et c'est encore pour moi une expérience très enrichissante, tant sur le plan professionnel que personnel.

JL : Un grand merci, Maryline, au nom de tous les patients qui fréquentent le service.

JL



IV. ACTIVITES DE L'AIFIC

1. L'atelier musique de l'AIFIC

L'année dernière à la même époque (dans notre bulletin n°21) nous vous rendions compte de l'une des premières réunions de notre Atelier Musique, ces réunions se sont renouvelées avec le même plaisir pour ceux qui ont choisi d'y participer.

La dernière s'est tenue en un beau samedi ensoleillé d'octobre, Jacqueline et Ethabel nous attendaient, toujours souriantes, dans l'une des salles que la Congrégation des Sœurs Franciscaines à laquelle elles appartiennent, met aimablement à notre disposition, à Paris, au bord du Parc Montsouris.

Je vous rappelle que Jacqueline est membre de notre bureau depuis 10 ans, elle collabore activement à notre bulletin et l'initiative de cet atelier lui revient. Ethabel, originaire de Taïwan, est spécialisée dans la rééducation par la musique de personnes handicapées.

Depuis plus de 2 ans, elles préparent, toutes les deux, une fois par trimestre une rencontre avec des implantés, en cherchant toujours à innover sur le thème de la rencontre.

Nous avons travaillé, tout au long de nos réunions, sur des chansons populaires, des airs connus, des chants de Noël. Jacqueline nous a distribué les textes des chansons ou nous a laissé les deviner ! Nous avons aussi cherché à retrouver, avec plus ou moins de bonheur, des mélodies d'œuvres classiques dont nous avons les titres. Nous avons chanté et surtout, nous avons pu nous exprimer librement, pour dire si nous aimions ou non l'air entendu. Et c'est avec le plus grand intérêt que nous avons comparé nos « ressentis ». Nous avons recherché, si ce que nous venions d'entendre était « agréable » ou « désagréable », si cela nous plaisait ou nous « hérissait », même sans savoir le titre ou l'auteur du morceau interprété. Les uns apprécient davantage les sons aigus, les autres les sons plus graves. Les échanges sont joyeux et riches.



Ethabel utilise, en général, deux flûtes, un violoncelle et un synthétiseur qui peut rendre le son du piano ou de la harpe, parfois des instruments chinois à cordes, elle chante aussi des chants chinois, un peu étranges parfois pour une « oreille européenne », mais jamais agressifs.

Chaque fois, elle interprète le même morceau en utilisant successivement les différents instruments, à nous d'indiquer nos préférences oralement ou sur une fiche d'appréciation distribuée à l'arrivée.

Il est certain que parmi les assistants, ceux qui bénéficient d'une implantation bilatérale ou qui ont une prothèse sur l'oreille non-implantée semblent mieux apprécier ces exercices que ceux qui ne bénéficient que d'un implant. Mais chacun se concentre, s'applique, car dans l'écoute de la musique entrent aussi d'autres réactions sensorielles, pas uniquement auditives. C'est ce qu'a très bien exprimé notre ami Jean-Marie, porteur simplement d'un implant mais, musicien professionnel, ancien professeur de musique. Il perçoit dans son corps les vibrations de la flûte ou du violoncelle.

C'est tout un apprentissage, mais quel bonheur si on constate des progrès.

Jacqueline nous conseille vivement de compléter nous-mêmes l'expérience avec des CD présentant un enregistrement d'un ou de deux instruments. Elle nous invite à tenter ... un concert !

Nous finissons en général notre séance sur une production de Jean-Marie avec sa guitare et chacun s'en donne alors à cœur joie sur du Brassens ou du Brel !



J'ai pu relever des réflexions intéressantes sur les fiches d'appréciation de cet atelier d'octobre. Je vous en livre quelques-unes :

« Dans l'ensemble, j'ai apprécié, mais c'est dur avec l'implant seulement de bien comprendre la musique et le chant. »

« Agréable après-midi... S »

« Toujours intéressant, je reviendrai aux ateliers suivants. »

« Cet atelier me permet de redécouvrir la musique « en direct », je veux dire que peut-être j'oserai aller assister à un concert, ce que je n'ai pas réalisé depuis mon implantation. »

Sur les 10 participants à l'atelier d'octobre, nous comptons 6 personnes implantées à Avicenne et 4 implantées à Beaujon. La renommée de l'atelier a donc dépassé le cadre de Bobigny !

Donc rendez-vous à tous, le 4ème Samedi de janvier 2009 et le 4ème Samedi d'avril 2009, vous recevrez une confirmation.

HB

2. Une nouvelle rencontre des étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de l'Hôpital Avicenne

Dans deux de nos derniers bulletins nous vous donnions des nouvelles des rencontres que deux membres de notre bureau, Jacqueline et Hélène, ont mises sur pieds à l'IFSI à la demande de l'administration de cet Institut, afin de sensibiliser les étudiants aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer avec des patients malentendants. Aujourd'hui, nous vous entraînon dans notre salle de cours. Nous souhaitons que vous puissiez partager avec nous l'intérêt que nous apporte à nous-mêmes les échanges que nous y avons instaurés depuis près de 3ans, et qui sait ? D'autres associations auront peut-être l'idée en lisant ces lignes de tenter l'expérience, dans un autre institut de formation.

Présentation

Nous avons opté pour une rencontre très informelle à 2 voix, toujours ouverte aux questions, aux remarques. Dans la même après-midi, nous avons 2 sessions d'1 heure et demie chacune, avec les élèves infirmiers/ères et avec les aides soignants/tes. En face de nous des étudiants d'âge variés de 20 à 40 ans, venant d'horizons divers : agriculture, commerce, ou tout simplement bachot. Tous sont volontaires pour participer à cette rencontre et ils sont, il faut le dire, fort nombreux et ... attentifs !

Nous nous présentons et ... assénon dès l'abord des chiffres : ces fameux chiffres qui assomment ! 1 français sur 10 souffre de déficience auditive, situation qui ne fait que s'accroître avec l'allongement de la durée de la vie et les nuisances du bruit. Ces surdités sont diverses, de légères à profondes, ainsi chaque étudiant présent doit s'attendre à avoir à soigner plusieurs malentendants au long de sa carrière. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit bien d'un problème de santé publique, les soignants doivent y être particulièrement attentifs ! Nous donnons des détails sur la répartition du monde des malentendants entre sourds signants et sourds oralistes, sur le nombre de naissance d'enfants sourds, sur l'implant cochléaire.

Mais ces jeunes gens ont déjà un certain nombre de notions théoriques et ils attendent de nous le vécu ! Nous sommes, l'une et l'autre, des devenues sourdes. Nous racontons, alors, chacune l'histoire de notre surdité. A l'aide de multiples anecdotes nous essayons de faire « passer » ce que représente la perte de l'audition pour soi-même, pour l'entourage familial, amical, professionnel. Les questions commencent déjà à fuser !

Conclusion

Dernièrement nous avons demandé à ces jeunes gens de noter sur un papier une idée qui pouvait leur venir spontanément, sans réfléchir, à propos du sujet que nous venions de traiter.

Voici une sélection de ces témoignages que nous n'avons malheureusement pas la possibilité de citer tous :

- « Cette rencontre m'a fait prendre conscience du traumatisme profond que peut être l'entrée dans la surdité, donc la nécessité pour nous soignants, de considérer ceci dans nos soins et notre relation à ces patients. »
- « Ne restez pas exclus de la société, du groupe d'amis, de l'entourage. Il faut s'imposer et dire qu'on existe. Etre une personne comme les autres, ne pas se cacher quand on a un handicap »
- « Quelle que soit la situation, on ne communique bien qu'avec le cœur ! »
- « Arrive-t-on à faire le deuil de l'audition parfaite ? »
- « La citation - « le silence est d'or » - êtes-vous toujours d'accord ? »
- « J'ai pris conscience que le langage des signes ne peut être réellement utile, que lors qu'il est appris par tous ».
- « C'est inutile de crier ! »
- « On ne peut imaginer ce que l'on vit quand on est sourd, sauf quand on nous l'explique ... merci ! »

Nous avons ainsi quelques 30 réflexions variées souvent émouvantes qui nous montrent bien que notre auditoire a été « touché » par le phénomène de la surdité. Nous y reviendrons peut-être une autre fois.

HB

3. CAFE LITTERAIRE



Comme annoncé le 13 octobre dernier lors de l'assemblée générale, l'AIFIC souhaite accentuer sa présence auprès des implantés en proposant, entre autres, des manifestations à caractère culturel afin de nous retrouver plus souvent entre implantés pour

convivialité et sans complexe.

Parmi les manifestations annoncées, le « Café littéraire » est une première expérience qui a démarré le Samedi 06 décembre 2008 avec le livre de **David LODGE « La vie en sourdine »**.

Autant vous dire que ce premier café littéraire a été un grand succès et le nombre maximum de participants a été très rapidement atteint au point que nous avons dû, hélas, refuser des inscriptions.

Le principe de ce café littéraire, (principe qui pourra évoluer dans le temps en fonction des propositions des participants et de leur nombre) est le suivant : Discussion, avis, commentaires, autour d'un Ouvrage et de son Auteur, pendant 1 heure à 1 heure 30.

Puis présentation rapide par les participants d'un ou deux autres ouvrages.

A l'issue de cette présentation, les participants élisent un des ouvrages pour être l'« Ouvrage » du prochain « café » que chaque participant devra avoir lu. Et ainsi de suite...

La périodicité est provisoirement fixée à 1 café littéraire par trimestre.

Le lieu choisi est provisoirement l'appartement d'Hélène BERGMANN où elle est heureuse de nous accueillir.

Le nombre de participants limité à 10 pourra évoluer avec le lieu en fonction du nombre de demandes de participation.

La sélection des inscriptions est faite en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes, réservées en priorité aux adhérents implantés de l'association.

L'annonce pour le prochain café littéraire sera envoyée courant janvier. Surveillez vos boîtes à lettres et mails.

AA

★ ★ ★

CREATION d'une SECONDE PERMANENCE à AVICENNE

à l'intérieur même du service implant du Pr FRACHET, le 3^{ème} MARDI de 14h à 16h30 de chaque mois (hors août), à partir de janvier 2009.

Cette nouvelle permanence sera dédiée en priorité aux candidats à l'implant en phase de consultation et de bilan pré-implant, et également aux implantés récents.

Elle pourra également accueillir des implantés plus anciens pour des problèmes particuliers.

Les personnes seront reçues individuellement en toute confidentialité par des implantés eux-mêmes, dans un bureau mis à disposition par le Pr. FRACHET dans les locaux du service implant, aux RDC.

Cette 3^{ème} permanence s'ajoute à celles déjà en place et qui ne changent pas, soit :

Permanence à Avicenne, salle staff au 1^{er} étage, chaque 1^{er} mardi du mois (sauf août) de 11 h à 14 h, (à noter que, si cette permanence reste sous le signe de la convivialité avec thé et café, il sera aussi possible de recevoir des futurs implantés en s'isolant soit dans la salle d'attente plus feutrée, soit dans le bureau du RDC).

et

Permanence à l'IFIC, 14 bd Montmartre à Paris, en principe le 3^{ème} jeudi de chaque mois (sauf juillet - août) de 14h à 16h30.



APPEL à VOLONTAIRES :



Compte tenu des 3 permanences à assurer désormais et du nombre réduit d'administrateurs disponibles, nous lançons ici un appel à volontaires implantés et à l'aise avec leur implant, pour aider à assurer ces prestations essentielles au service des implantés et futurs implantés.

Merci à ces volontaires de contacter alain-allouche@orange.fr

V. MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

*Dans notre bulletin de janvier 2008, nous avons évoqué le mode d'emploi pour obtenir la carte d'invalidité, puis dans le bulletin de juin 2008, nous avons abordé dans le détail comment obtenir la PCH (prestation de compensation du handicap). Dans ce bulletin, nous évoquerons plus succinctement l'ensemble des autres aides possibles pour les handicapés, qu'ils soient en activité ou retraités.
Il existe également des aides destinées aux enfants (scolarisés ou non) non évoquées ici.*

Quelles sont ces autres aides possibles ?

- L'allocation aux adultes handicapés : AAH
- Le complément de ressources
- La reconnaissance de travailleur handicapé : RQTH
- L'aide et mesures d'accompagnement à l'emploi
- La formation professionnelle
- L'orientation vers un établissement ou un service médico-social pour adulte
- Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse

Il existe par ailleurs d'autres possibilités de compensation, comme les aides attribuées par le Fond départemental de compensation du handicap (décision prise par le Fond départemental et non la commission de MDPH), ainsi que l'attribution gratuite de l'assurance-vieillesse pour une personne qui s'occupe d'un handicapé dans certaines conditions.

Quels sont les documents à remettre pour les différentes demandes (qui peuvent être groupées) :

Si c'est la première demande, un dossier complet devra être déposé (voir bulletin de juin 2008), avec en plus le formulaire spécifique pour l'aide que vous sollicitez.

Les formulaires sont disponibles en ligne sur Internet, dans les MDPH, leurs antennes et dans les services sociaux des mairies.

Dans tous les cas, il est conseillé de prendre un rendez-vous avec une conseillère de la MDPH qui saura vous orienter et vous expliquer comment remplir tous ces documents.

L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPEES : AAH

Définition

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est un revenu d'existence assuré par l'Etat aux personnes handicapées, pour leur permettre de faire face aux dépenses de la vie courante.

Conditions liées au handicap, à la résidence et à l'âge :

La personne doit être atteinte d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 %, ou compris entre 50 et 79 %. Dans le second cas, la personne handicapée doit en outre remplir deux conditions supplémentaires: justifier d'une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi, et ne pas avoir occupé d'emploi depuis un an à la date du dépôt de sa demande d'allocation.

L'AAH peut être versée aux personnes résidant en France de manière permanente, et aux personnes de nationalité étrangère en possession d'un titre de séjour régulier ou d'un récépissé de renouvellement de titre de séjour.

Le demandeur doit être âgé de plus de **vingt ans**, ou de plus de **seize ans**, s'il ne remplit plus les

conditions pour ouvrir droit aux allocations familiales. L'AAH n'est plus versée à partir de **soixante ans**. A cet âge, les bénéficiaires basculent dans le régime de retraite pour inaptitude.

Conditions de ressources

(montant au 1er janvier 2008) :

Les revenus ne doivent pas dépasser les plafonds annuels de ressources suivants (applicables aux revenus de l'année 2006) : **7 537,20 EUR** pour une personne seule, **15 074,40 EUR** pour une personne vivant en couple (mariée, vivant en concubinage ou liée par un PACS), plafonds majorés de 3 768,60 EUR par enfant à charge.

Montant :

Les personnes qui ne disposent pas d'autres ressources prises en compte perçoivent l'AAH à taux plein, dont le montant est fixé à **628,10 EUR** par mois au 1er janvier 2008.

L'AAH est attribuée pour une durée de 1 à 5 ans ou 10 ans si le bénéficiaire a un taux d'incapacité au moins égal à 80 % et/ou son état n'est pas susceptible d'amélioration.

Cumul de l'AAH avec d'autres prestations liées au handicap :

L'AAH peut être cumulée :

avec la majoration pour la vie autonome, avec le complément de ressources dans le cadre de la garantie de ressources) avec une pension de vieillesse, d'invalidité ou une rente d'accident du travail, si le montant de ces dernières est inférieur à celui de l'AAH.

Dans ce cas, le bénéficiaire perçoit une AAH dite **différentielle**, qui complète la pension de retraite, d'invalidité ou la rente pour la porter au niveau de l'AAH à taux plein.

LE COMPLEMENT DE RESSOURCES :

Définition

Le complément de ressources est une allocation forfaitaire qui s'ajoute à l'Allocation adulte handicapé (AAH) pour constituer la garantie de ressources. Son objectif est de compenser l'absence durable de revenus d'activités des personnes handicapées reconnues dans l'incapacité totale de travailler. Il vise également à favoriser leur autonomie, en permettant en particulier le paiement d'un loyer ou le remboursement d'un emprunt immobilier.

Conditions d'attribution :

Montant

Le montant du complément de ressources est fixé à **179,31 EUR**.

Il est révisé en principe chaque année au 1er janvier.

Il porte ainsi la garantie de ressources à **807,41 EUR** (*montants au 1er janvier 2008*).

La majoration pour vie autonome :

Définition

Cette nouvelle prestation, en vigueur depuis le 1er juillet 2005, remplace le complément d'AAH. Elle a pour but de permettre aux adultes handicapés vivant à leur domicile de couvrir les dépenses nécessaires à leur vie autonome, en particulier celles entraînées par leur logement indépendant.

A noter : Il n'y a plus d'ouverture de droits au complément d'AAH depuis le 1er juillet 2005, mais cette allocation peut toutefois continuer à être versée aux anciens bénéficiaires à titre transitoire, jusqu'à au terme de leur AAH ou jusqu'à la date à laquelle ils pourront ouvrir droit au complément de ressource ou à la majoration pour la vie autonome.

La majoration pour la vie autonome est attribuée automatiquement par l'organisme versant l'AAH (CAF, MSA ou autre organisme débiteur des prestations familiales), si les conditions sont remplies. Il n'est pas nécessaire d'en faire la demande auprès de la MDPH.

Montant : La majoration est d'un montant de **104,77 EUR** au 1er janvier 2008.

LA RECONNAISSANCE DE QUALITE DE TRAVAILLEUR HANDICAPE (RQTH)

Définition

Le travailleur handicapé est une personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites, par suite d'une altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. Cette qualité doit être reconnue par la Commission des Droits et

de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé favorise l'accès à l'ensemble des mesures législatives, réglementaires et conventionnelles en matière d'emploi et de formation professionnelle des personnes handicapées.

L'EMPLOI

La loi du 11 février 2005 a réaffirmé le principe de la non-discrimination à l'embauche à l'égard des personnes handicapées. Les personnes handicapées peuvent en outre bénéficier de plusieurs dispositifs destinés à favoriser leur insertion professionnelle.

On distingue le milieu ordinaire (entreprises, secteur public...) et le milieu protégé constitué par

les ESAT (établissements et services d'aide par le travail, ex CAT).

Les employeurs eux-mêmes peuvent bénéficier d'aides de l'AGEFIPH pour le secteur privé ou de celles du FIPHFP pour le secteur public (pour des aménagements de postes par exemple).

Une démarche auprès des MDPH s'impose pour tous ceux qui sont confrontés au problème.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les personnes handicapées ont accès à l'ensemble des actions de formation de droit commun, s'adressant aux salariés et aux demandeurs d'emploi, comme par exemple les formations de l'AFPA. Elles peuvent également être orientées vers des établissements spécialisés de rééducation ou de réadaptation professionnelle.

Les personnes qui bénéficient de la qualité de travailleur handicapé peuvent en outre bénéficier de dispositions spécifiques, notamment en matière de rémunération.

Comme pour l'aide à l'emploi, les possibilités sont multiples et une démarche auprès des MDPH s'impose également.

L'ORIENTATION VERS UN ETABLISSEMENT OU UN SERVICE MEDICO-SOCIAL

En fonction de ses besoins, évalués par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, la personne handicapée peut bénéficier sur décision de la CDAPH d'un accompagnement ou d'un hébergement dans un établissement ou un service médico-social.

Les différents types de structures répondent à des modes de prise en charge et à des handicaps différents. Elles assurent l'accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou en externat.

FOND DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP

Définition

Le Fonds départemental de compensation est chargé d'accorder des aides financières individuelles permettant aux personnes de faire face aux frais de compensation liés à leur situation de handicap. Il apporte une aide financière extralégale et facultative.

Les décisions d'attribution sont prises par le Comité de gestion du fonds et non par la CDAPH. Renseignements auprès de l'hôtel du département de résidence.

L'AFFILIATION GRATUITE A L'ASSURANCE VIEILLESSE

Définition

La personne qui s'occupe bénévolement d'un enfant ou d'un adulte handicapé peut bénéficier d'une affiliation gratuite à l'assurance-vieillesse du régime général, si elle n'est pas déjà affiliée à un autre titre (par son activité professionnelle par exemple). La cotisation est prise en charge par la caisse d'allocation familiale ou l'organisme débiteur des prestations familiales.

Conditions

Cas d'un enfant handicapé

L'enfant à charge doit résider au domicile et non en internat, et présenter un taux d'incapacité au moins égal à 80%. Il doit avoir moins de 20 ans.

La demande d'affiliation peut être effectuée par la personne bénéficiaire ou par l'organisme versant l'AEEH (Caf ou autre organisme versant les prestations familiales), auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Cas d'un adulte handicapé

S'il s'agit d'un adulte handicapé, il doit présenter un taux d'incapacité au moins égal à 80% et doit nécessiter la présence ou l'assistance permanente d'un aidant familial à domicile, cette nécessité devant être reconnue par la CDAPH. La personne handicapée doit en outre être le conjoint, ascendant, descendant, collatéral de la personne qui demande l'affiliation, ou celui de l'autre membre du couple.

Dans ce cas, la demande est faite, par l'organisme de prestations familiales, après que la personne a saisi la CDAPH pour avis motivé sur la nécessité de sa présence auprès de l'adulte handicapé.

* * *

ATTENTION: toutes les aides énumérées dans nos différents bulletins, et même la carte d'invalidité, ne sont pas acquises d'avance. Il est nécessaire d'instruire et d'argumenter convenablement son dossier de demande, de s'armer de patience et de détermination. On note hélas, des disparités importantes entre les MDPH des différents départements, avec pour certaines de très grandes difficultés à obtenir gain de cause.

A cet effet, et nous le demandons à nouveau, il est extrêmement important que les adhérents handicapés que vous êtes nous fassent connaître la manière dont leur demande a été traitée. C'est en répertoriant les bons et les mauvais témoignages que nous pourrions nous-mêmes en qualité d'association intervenir auprès de MDPH.

Merci donc de transmettre vos commentaires: par courrier, mail, fax à votre convenance.

Adresse postale: Alain Allouche: 113 avenue du bac, 94210 La Varenne St. Hilaire.

mail: aifc@wanadoo.fr ou alain-allouche@orange.fr, fax 01 48 86 25 71.

AA

(avec l'aide bienveillante de la MDPH du 77)

VI. L'UNISDA : QU'EST CE QUI BOUGE ?

L'UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion Sociale des Déficiants Auditifs) fédère l'ensemble des associations représentatives des différents publics de personnes sourdes et malentendantes - dont le BUCODES, auquel est affiliée l'AIFIC. Elle assure une représentation nationale aujourd'hui très écoutée dans les différentes instances qui « gèrent » le handicap. A ce titre, l'UNISDA impulse toutes les démarches visant à améliorer les conditions de vie et de prise en charge des personnes sourdes et malentendantes pour ce qui concerne leur handicap.

Depuis quatre ans, avec la présidence de Jérémie Boroy, les résultats obtenus ont été nombreux : reconnaissance à part entière du handicap auditif et de ses implications en terme d'accessibilité - notamment intérêt porté sur les techniciens de l'écrit, inscription dans la loi de février 2005 d'une obligation de sous-titrage pour toutes les chaînes télévisées à partir du 1^{er} janvier 2010 (obligation portée à 100% pour les chaînes publiques et celles disposant de plus de 5% d'audience), etc,

Aujourd'hui, plusieurs points mobilisent particulièrement l'UNISDA. **Nous devons les connaître :**

La mise en place de centres-relais téléphoniques :
Ce dispositif, qui existe dans de nombreux pays, permet aux personnes sourdes de téléphoner grâce à l'intermédiaire d'un intervenant « centre-relais » avec lequel il correspond grâce à l'outil (ordinateur avec MSN ou webcam, téléphone portable, matériel dédié...) et par le mode de communication de son choix (transcription écrite, LSF ou LPC, voire vocal pour la partie du message émise par la personne sourde) ; ce centre relais communique avec l'interlocuteur destinataire de l'appel en vocal (par téléphone), et retransmet ainsi les messages de part et d'autre. Lors de la conférence nationale du handicap en juin dernier, Nicolas Sarkozy s'est engagé à la mise en place rapide d'un comité de pilotage et d'un premier centre-relais début 2009. Mais nous sommes

fin 2008 et nous ne voyons rien venir, malgré des démarches réitérées.

Pour accélérer les choses, l'UNISDA organise deux manifestations : D'une part, en coordination avec la DIPH (délégation interministérielle aux personnes handicapées) une demi-journée de démonstration au Ministère des Finances, ouverte à tous (date encore à définir). D'autre part une journée de congrès, le 23 janvier 2009 à l'auditorium du palais Brogniart (la Bourse de Paris), afin de mobiliser tous les acteurs concernés : politiques et décideurs, opérateurs téléphoniques, professionnels du dispositif de communication, public de personnes sourdes et malentendantes, etc...

Vous êtes, bien sûr, tous invités et attendus à ces deux manifestations !

L'AGEFIPH expérimente actuellement un dispositif spécifique aux entreprises, qui ne vise pas particulièrement le téléphone mais, de façon plus large, l'accessibilité des conditions de travail, et notamment les réunions, formations, etc, toujours grâce à l'intervention de professionnels du dispositif de communication adapté. L'UNISDA, administrateur de l'AGEFIPH, est intervenu notamment pour imposer un cahier des charges à ces professionnels : 100% d'interprètes diplômés, 100% de codeurs diplômés ; s'agissant des techniciens de l'écrit, profession non encore réglementée, les exigences sont de résultat : 500 mots à la minute, moins de 2 fautes par minute, retranscription intégrale. Cette expérimentation qui dure depuis quelques mois va être étendue à la fonction publique avec l'intervention du FIPFHP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Autre chantier important pour l'UNISDA, les sous-titrages... L'année 2007 - sous l'influence du Congrès de l'UNISDA sur le sous-titrage en

janvier - a vu un développement quantitatif très important du sous-titrage sur toutes les chaînes hertziennes. L'UNISDA se focalise actuellement sur la qualité du sous-titrage, qui est loin d'être homogène - selon les chaînes et les émissions, et surtout selon les conditions de réception ; en effet, selon le matériel utilisé (télévision hertzienne, TNT, câble, ordinateur, téléphone...), selon la région, selon la chaîne, les sous-titrages (qui sont bien inscrits sur l'émission) sont plus ou moins bien, voire pas du tout, reçus. L'UNISDA va diffuser très prochainement un questionnaire afin de faire un état des lieux aussi complet que possible :

Merci d'avance à tous les adhérents de l'AIFIC d'y participer !

Il y va de l'amélioration de la qualité pour tous !

Parallèlement, l'UNISDA poursuit son action de promotion du sous-titrage sur l'ensemble des supports : VOD, DVD, films français au cinéma, etc...

Compensation, 5^{ème} risque : l'UNISDA est présente dans les débats de concertation autour de la mise en place du « cinquième risque » de la Sécurité Sociale, destiné à couvrir la « dépendance » tout à la fois des personnes âgées et des personnes handicapées. La loi de février 2005 prévoyait la suppression de la barrière d'âge (60 ans), fixée pour obtenir la prestation de compensation du handicap (PCH), au 1^{er} janvier 2010. Cette harmonisation simple de la prestation ne sera sans doute pas la voie retenue, les ministres concernés se sont prononcés pour une harmonisation de l'évaluation des besoins des personnes et une réforme de l'APA (allocation pour l'autonomie) aujourd'hui servie aux personnes âgées dépendantes. Une loi est prévue pour début 2009. L'UNISDA a adressé aux responsables de la concertation une note d'alerte sur la situation des personnes hors périmètres : toutes celles qui sont bien reconnues personnes handicapées mais ont eu 75 ans avant l'application de la loi de 2005 (et donc ne peuvent prétendre à la prestation de compensation) et toutes celles, nombreuses, qui deviennent malentendantes après l'âge de 60 ans et qui, n'ayant que ce seul handicap, ne sont pas assez « dépendantes » pour relever de l'APA, alors même que la prise en charge de leurs difficultés est un véritable garant de la préservation de leur autonomie, en particulier sociale et relationnelle...

L'UNISDA est par ailleurs vigilante sur l'application des textes relatifs à la prestation de compensation ; là aussi un état des lieux est en cours, (et donc un autre questionnaire à prévoir !) sur les prestations attribuées aux personnes sourdes et malentendantes.

Un groupe de travail « détresse psychologique » se met en place actuellement ; face à un constat : devant les difficultés de communication, les personnes

sourdes en grande détresse psychologique sont trop souvent livrées à elles-mêmes ou aux seules prescriptions de médicaments, sans réelle prise en charge adaptée. Toutes les associations de l'UNISDA se sont senties concernées par l'initiative d'un administrateur issu de l'ANPEDA (Association nationale de parents d'enfants déficients auditifs), des professionnels se sont joints au groupe qui va démarrer ses travaux par... deux questionnaires... afin, là encore, de faire un état des lieux, des carences et des offres possibles et de nous donner les moyens d'informer, d'alerter, et d'aller plus loin.

Unions régionales : Enfin, afin de permettre une représentation de l'ensemble des publics de personnes sourdes et malentendantes dans toutes les instances locales où les associations sont amenées à intervenir (commissions communales et départementales d'accessibilité, commission des droits et de l'autonomie ou commission exécutive des maisons départementales des personnes handicapées, conseil départemental consultatif des personnes handicapées...), l'UNISDA souhaite impulser des « unions régionales », sous des formes à définir au cas par cas avec les associations locales concernées. Dans certains départements des collectifs se sont d'ailleurs spontanément constitués, avec plus ou moins de bonheur, le premier écueil étant celui de pouvoir assurer une accessibilité complète et de pouvoir représenter toutes les problématiques. Ce chantier de l'UNISDA démarre vraiment début décembre avec une réunion rassemblant une vingtaine d'associations d'Ile-de-France.

A suivre !

Françoise Queruel
présidente du BUCODES

Information en ligne sur : <http://www.unisda.org>

Quelques photos de notre sortie-repas de juin 2008 ...



photos : Mr. Belliot

VII. LOISIR

Voici un aperçu des spectacles accessibles aux déficients auditifs dont nous avons pu avoir les dates pour le 1^{er} semestre 2009. Il y en aura d'autres, programmés plus tardivement. Dès que nous aurons des détails nous vous les ferons connaître par Internet*). Mais n'hésitez pas à vous informer directement dans les différentes salles de spectacles énumérées ci-dessous. Certains cinémas sont aussi maintenant équipés de Boucles Magnétiques (signalées par une oreille barrée). Demandez, dès l'entrée si elles sont en ordre de marche.

THEATRES

Avec écrans individuels de sur-titrage



Comédie française :

Fantasio d'Alfred de Musset

- Dimanche 11 janvier à 14h
- Samedi 31 janvier à 14h
- Vendredi 13 février à 20h30
- Samedi 14 mars à 14h

Le Mariage de Figaro de Beaumarchais

- Mardi 13 janvier à 20h30
- Samedi 24 janvier à 14h

L'illusion Comique de Corneille

- Vendredi 30 janvier à 20h30
- Lundi 16 février à 20h30
- Vendredi 20 mars à 20h30
- Dimanche 22 mars à 14h

Chaillot :

Tarif préférentiel sur le contingent d'Accès Culture

En Somme !

- Mercredi 21 janvier à 20h30
- Jeudi 22 janvier à 20h30
- Vendredi 23 janvier à 20h30

Idiot !

- Jeudi 12 mars à 20h
- Vendredi 13 mars à 20h
- Dimanche 15 mars à 15h

Rien que cette ampoule ...

- Vendredi 6 février à 20h30
- Samedi 7 février à 20h30
- Dimanche 8 février à 15h

Théâtre Silvia Monfort :

Ni l'un ni l'autre - spectacle musical d'après Goethe

- Mardi 3 février à 20h30

Les Quatre jumelles

opéra bouffe par Régis Campo et Copi

- Jeudi 12 février à 19h
- Vendredi 13 février à 20h30

Amédée

- Jeudi 19 mars à 19h
- Dimanche 22 mars à 16h
- Mardi 24 mars à 20h30
- Mercredi 8 avril à 19h
- Vendredi 10 avril à 20h30

Le Cid

- Mercredi 20 mai à 19h
- Vendredi 22 mai à 20h30

Monsieur de Pourceaugnac

- Jeudi 28 mai à 19h

Le malade imaginaire de Molière

- En juin ; à préciser ultérieurement.

Réservations auprès de Fatima Kendri :

fatima.kendri@comedie-francaise.org /

tél. 01 44 58 15 02

Tarifs réduits pour ces spectacles pour l'utilisateur de l'écran et un accompagnateur grâce à Accès Culture ; préciser le nombre d'écrans nécessaires lors de la réservation.

Réservations :

Individuels : rp08@theatre-chaillot.fr

ou tél : 01 53 65 30 00

Groupes ou abonnements :

dominique.ocqueteau@theatre-chaillot.fr /

fax 01 47 27 39 23 / tél 01 53 65 30 01

Tarifs réduits pour ces spectacles, grâce à Accès Culture, pour l'utilisateur de l'écran et un accompagnateur ; préciser le nombre d'écrans nécessaires lors de la réservation.

Renseignements Accès Culture :

acesculture@magic.fr www.acesculture.org

tél : 01 53 65 30 74

- Dimanche 31 mai à 16h

Maraina opéra sur l'aventure des premiers réunionnais

- Vendredi 26 juin à 20h30
- Samedi 27 juin à 20h30
- Dimanche 28 juin à 16h

Horaires (en général) : mardi, vendredi et samedi à 20h30 ; mercredi et jeudi à 19h ; dimanche à 16h.

Transports : métro « Porte de Vanves » ; plusieurs bus ; tramway T3 station « Brancion » .

Tarifs : variables suivant les spectacles ; en général 22 euros (réduit : 15 euros) ; possibilité de tarif de groupe à partir de 8 personnes, d'abonnement, etc.

Contacts et / ou réservations :

www.theatresilviamonfort.com - tél : 01 56 08 33

88-106 rue Brancion, 75015 Paris

Théâtre2 de Genevilliers dispose d'un dispositif d'écran de sur-titrage, il a surtitré 3 spectacles en 2008 et a des projets pour 2009

(tarif malentendants 15 euros)
Informations : tél 01 41 32 26 27
sophiebnet@tgcdn.com



CINEMAS

Le Cinéma MK2 quai de Seine (Paris 19ème) ; L'Arlequin (Paris 6°) ;
Cyrano à Versailles sous-titrent des films français ; - se renseigner sur place -.

MUSEES : visites en lecture labiale

Centre Pompidou

Ces visites ont lieu à 11h, mais le rendez-vous est à 10h45 pour entrer dans le musée, devant l'entrée du personnel, rue du Renard

samedi 17 janvier à 11h Exposition « Ron Arad »

samedi 7 février : Les Collections du musée (le thème sera choisi par le conférencier)

samedi 14 mars : Les Collections du musée (le thème sera choisi par le conférencier)

samedi 4 avril : Exposition « Alexandre Calder »

samedi 16 mai : Exposition « Vassily Kandinsky »

samedi 13 juin : Exposition « Alexandre Calder »

Réservation auprès de Nicole Fournier

nicole.fournier@centrepompidou.fr

sms : 06 17 48 45 50 / fax : 01 44 78 16 62

tarif : 4,50 euros (gratuité pour **un** accompagnateur)

Les musées de la Ville de Paris organisent aussi des visites en lecture labiale, mais le programme de 2009 n'est pas encore disponible. Un programme sur papier peut être demandé à l'Hôtel de Ville et dans certaines mairies d'arrondissement, début 2009.

Musée d'Art Moderne de Paris, Visites guidées, sans réservation

11 av. Président Wilson, 75016 Paris

Musée Carnavalet

23 rue de Sévigné, 75003 Paris

Avec réservation eric.barnaud@paris.fr fax 01 44 59 58 07

Musée Cernuschi

7 av. Vélasquez, 75008 Paris

Visites des expositions ou des collections du musée, sans réservation, le samedi à 10h30

Musée Victor Hugo

6 Place des Vosges, 75004 Paris

Avec réservation : stephanie.pariante@paris.fr

Musée Bourdelle

6 rue Antoine Bourdelle 75015 Paris

Une visite des expositions, suivie d'un atelier de modelage, est organisée une fois par trimestre.

Avec réservation monique.bonniere@paris.fr fax 01 45 44 21 65

Château de Versailles

Plusieurs visites sont organisées dans les appartements et dans les jardins, chaque année.

Audrey Luciani : handicap@chateauversailles.fr

Jardins de Paris : visite en lecture labiale

Jeudi 9 avril 2009 à 14h30 « **Le jardin et les serres d'Auteuil : floraison de Printemps** »

Sans réservation. Rendez-vous : entrée du jardin au 1 av Gordon-Bennett 75016 Paris,

vis-à-vis stade Roland Garros

**) Nous nous excusons auprès de nos adhérents qui n'ont pas Internet d'être dans l'impossibilité de leur transmettre les informations que nous faisons passer par ce moyen.*

Les envois postaux demandent une grande manipulation et entraînent des frais que l'association n'est pas en mesure d'assumer.

CS et HB

VIII. LE COIN DES FABRICANTS

1. ADVANCED BIONICS

De Christian LHOSPICE, Advanced Bionics :

Nous avons mené une enquête de satisfaction auprès de nos clients, personnes implantées et parents d'enfants implantés, utilisateurs d'implants cochléaires Advanced Bionics.

Le but de cette enquête était d'obtenir un retour d'informations notamment sur le fonctionnement du Service Client d'Advanced Bionics.

Il avait été demandé de juger en particulier :

- la qualité de l'accueil téléphonique,
- les délais de livraison,
- les différents modes de paiement proposés,
- la qualité du service client,
- les compétences techniques des équipes d'Advanced Bionics,
- les prestations fournies par Advanced Bionics.

Pour cela, il a été demandé d'utiliser une échelle de réponse offrant 6 choix : mauvais, moyen, bon, très bon, excellent, sans avis,

Tout d'abord, nous tenons à souligner le taux important de retour que nous avons pu constater pour une démarche de ce type : 25 %.

Questions	Mauvais ou moyen en %	Bon, très bon et excellent en %	Sans avis en %	Catégorie ayant reçu le plus important pourcentage
L'accueil téléphonique	4,4 %	81,2 %	14,4 %	Très bon
Les délais de livraison	7,2 %	86,7 %	6,1 %	Excellent
Les modes de paiement proposés	5,0 %	77,9 %	17,1 %	Excellent
La qualité du service client	6,1 %	79 %	14,9 %	Très bon

En complément, nous ajouterons que les prestations fournies par Advanced Bionics ont été jugées « bonnes à excellentes » dans plus de 76% des cas contre « mauvaises à moyennes » dans 8%.

Il ressort de cette enquête que les attentes principales de nos clients, utilisateurs de nos systèmes, sont :

- Pour 25 % d'entre vous : Etre livré dans les meilleurs délais,
- Pour 18 % d'entre vous : Disposer d'un bon service dans le centre d'implantation cochléaire,
- Pour 15 % d'entre vous : Avoir des interlocuteurs compétents techniquement dans le centre d'implantation cochléaire.

Concernant ces attentes, nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer que :

- Le taux important de retour des questionnaires montre la grande importance que vous attachez à la qualité du service et du support,
- Délai de livraison court :
 - Toutes les commandes reçues avant 11 heures sont expédiées le jour même,
 - L'utilisation de la carte bancaire comme mode de paiement diminue d'autant le délai dès la prise de la commande.

En conclusion, nous constatons que, globalement, Advanced Bionics apporte aux utilisateurs un service de qualité

- 76,8 % d'opinions favorables pour les prestations apportées par Advanced Bionics,
- 80 % d'opinions favorables pour le service client,
- 4 % seulement d'avis défavorables sur la compétence technique de notre équipe.

Nous tenons à remercier encore une fois l'ensemble des personnes qui ont répondu à cette enquête. Vous nous avez indiqué de nombreuses idées intéressantes dans vos retours et vous avez identifié des points d'amélioration qui vont être étudiés avec soin dans le but d'augmenter encore la qualité de notre service et de notre support.

Pour les équipes d'Advanced Bionics, apporter le plus haut niveau de qualité au service et au support reste l'objectif principal.

Nous mettons tout en œuvre pour que l'apparition d'une difficulté technique ait le moins de répercussions possibles dans votre vie quotidienne et que vous restiez le moins longtemps possible « dans le silence ».

2. ACTUALITES MED-EL

Nouveau processeur DUET2 pour le début de l'année 2009

MED-EL est à ce jour le seul fabricant proposant sur le marché un système de processeur EAS (Electric-Acoustic Stimulation).

La Stimulation Electrique-Acoustique, ou EAS, consiste à combiner les technologies de l'aide auditive et de l'implant cochléaire dans la même oreille pour les patients atteints d'une perte auditive « partielle ». Grâce à l'EAS, l'oreille interne est stimulée à la fois avec des stimuli acoustiques et électriques; elle est ainsi capable de traiter simultanément des informations de fréquences graves et aiguës.

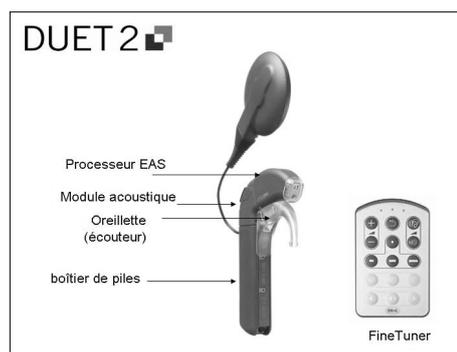
La 1^{ère} génération de processeur DUET (EAS) de MED-EL qui a obtenu le marquage CE en 2006 est proposée aux centres d'implantation cochléaires pour les patients qui présentent une audition résiduelle dans les fréquences graves (de 250 à 1000 Hz). Le DUET intègre un module amplification acoustique (aide auditive numérique) couplé au processeur d'implant cochléaire pour la stimulation électrique des fréquences aiguës, et ce, dans un seul et unique appareil en contour d'oreille.

MED-EL proposera dès le début de l'année 2009 sa 2^{ème} génération de processeur EAS le DUET2. Il combine les avantages du processeur OPUS2 : télécommande Finetuner, réglages sans boutons, boucle magnétique intégrée, ergonomie d'utilisation, poids léger (14g seulement avec les 3 piles).

Comme son prédécesseur, l'Audio Processeur DUET 2 intègre un module électronique spécifique qui amplifie les signaux sonores des fréquences graves. L'amplification a été accrue pour proposer un gain de plus de 43 dB et la plage fréquentielle acoustique a été étendue sur une plage 125 -1700 Hz. L'embout d'une prothèse auditive peut être utilisé avec le DUET2.

Photo du DUET2, système complet (sans l'embout) :

Photo du DUET2, éléments séparés :



←← Antenne

←← Câble de liaison

Processeur EAS

←← Module acoustique

Oreillette (écouteur)

Emb

Pour ses indications EAS : MED-EL propose ses modèles d'implants SonataTi100 ou Pulsar Ci100 équipés d'électrodes très fines et atraumatiques (technologie FLEXeas) afin de maximiser les chances de préserver l'audition résiduelle des fréquences graves.

Le processeur OPUS2 compatible avec les implants MED-EL de plus ancienne génération (C40+)

Les patients implantés avant 2004 qui ont reçu un implant MED-EL de type C40+ sont appareillés avec le processeur vocal TEMPO+.

Grâce à la nouvelle version du logiciel de réglages Maestro3.0 lancée en septembre 2008 en France, il est maintenant possible d'adapter le processeur de dernière génération OPUS2 sur ces implants de plus ancienne génération C40+ et de bénéficier des innovations suivantes :

- Codage de la Structure Fine (*pour une meilleure perception de la musique et de la parole dans le bruit*)
- Plage fréquentielle étendue : 70 - 8500 Hz
- Ergonomie d'utilisation et design élégant (8mm d'épaisseur)
- Poids réduit (10g seulement avec batterie rechargeable Dacapo)
- Télécommande Finetuner
- Boucle magnétique intégrée
- Connexion directe vers les systèmes FM et audio (MP3)
- Utilisation du téléphone facilitée

Le remboursement LPPR pour les implants cochléaires est susceptible d'être annoncé début 2009, il devrait autoriser les renouvellements sur prescription de processeurs Tempo+ pour le nouveau OPUS2 (pour les patients implantés depuis plus de 5 ans).

Nouveautés documents marketing MED-EL:

- **Apprentissage du téléphone** (ref : 1084_FR)
- **Questionnaire Munichois sur la Musique** (ref : 21371_FR)

« Habitudes d'écoute de la musique après implantation cochléaire chez les patients à surdité postlinguale. »

Documents téléchargeables à l'adresse suivante :

http://www.medel.com/english/50_Rehabilitation/Free-download/index.php

- « **Bridge to Better Communication** »

Le département Marketing et Clinical Research de MED-EL annonce sur le site www.medel.com une nouvelle section sur la **Réhabilitation**.

Visitez en particulier la section « SoundScape » :

Lien : http://www.medel.com/english/50_Rehabilitation/sound-scape.php

VIBRANT MED-EL Hearing Technology

400 av Roumanille - BP 309

F-06906 Sophia-Antipolis Cedex

Tel : +33 (0)4 93 00 11 24 / Fax : +33 (0)4 93 00 11 25

Email : office@fr.medel.com

www.medel.com www.vibrant-medel.com

3. NUCLEUS

Nouveautés Custom Sound™ Suite 2.0 : logiciel de réglages des implants Nucleus

Freedom pour Nucleus® N22 – Le logiciel permet la programmation du processeur Freedom pour les porteurs d'implants des séries Nucleus 22.

SmartSound™ 2 – Tout simplement plus intelligent

Oser aller dans plus d'endroits : 4 situations d'écoute centrées sur l'environnement ont été développées :

Quotidien : Ce réglage s'adapte à une large palette de situations quotidiennes à la maison ou au travail – Activez simplement le processeur et vous êtes prêt à affronter la journée, Quotidien se charge du reste.

Bruit – Focalisé – Musique : Ces programmes sont des aides supplémentaires dans les situations délicates, tels que le bruit excessif, les conversations dans la foule ou pour apprécier la musique.

Boucle à induction toujours active dans un programme, plus besoin d'appuyer sur 2 boutons en même temps, la boucle induction peut être activée simplement en changeant de programme.

Carte de réglage : demandez-la lors de votre prochain réglage, elle vous aidera identifier quel programme utiliser en fonction de votre environnement d'écoute.



IX. COMMENT FONCTIONNE L'ASSURANCE IMPLANT ?

Monsieur Jean-Luc MAIXANT, Agent Général AGF, nous rappelle les conditions de votre assurance implant dans le cadre du contrat « groupe » conclu avec lui:

Que garantissent les AGF

- Nous garantissons les implants cochléaires commercialisées par les 4 Sociétés en France
- La garantie est identique pour tous les implants

Quelles sont les garanties accordées

Nous garantissons les dommages matériels (dommages partiels ou destruction totale) résultant :

- d'un événement accidentel
- d'un vol
- d'un incendie
- de la perte

Comment s'exerce la garantie

- Sans application de vétusté (dépréciation par rapport à l'ancienneté de l'appareil)
- Sans Franchise (nous prenons en charge l'intégralité du montant des dommages)

Etendue de la garantie.

Votre appareil est couvert :

- En Europe y compris DOM TOM
- Dans le monde entier pour des séjours n'excédant pas trois mois
- Pour des séjours plus longs vous devez souscrire directement à l'agence un contrat spécifique pour une garantie Monde Entier

La Cotisation

228 € pour la garantie de la partie interne **et** externe
384 € pour un implant bilatéral
180 € pour la partie **externe** d'un implant unilatéral
340 € pour les parties externes bilatérales

Paiement de la cotisation :

- Le premier versement se fait au prorata du nombre de mois restant avant l'échéance, par un règlement à l'ordre de l'AIFIC qui en informe l'AGF.
- Ensuite la cotisation est payée à l'agence AGF JL MAIXANT sur un appel de cotisation qu'elle adresse directement à l'assurée à chaque échéance.
- L'échéance est au 01.01 et 01.07. (on peut aussi demander une seule échéance annuelle).
- Il est important de régler en respectant les dates demandées pour éviter des problèmes de prise en charge en cas de sinistre.

Malgré cela, les AGF maintiennent le montant des cotisations pour 2009.

Infos pratiques :

Jean-Luc MAIXANT
Agent Général AGF
28 Rue de Liège
64000 PAU

Avantages du contrat associatif par rapport à une souscription isolée

- La prothèse co-latérale ainsi que l'appareil HF sont assurés dans les mêmes conditions que l'implant cochléaire (facture d'achat exigée en cas de sinistre)
- Maîtrise des conditions tarifaires
- Analyse globale des sinistres

Que faire en cas de dommages à votre appareil :

- Adresser une déclaration écrite à l'agence dans les **5 jours** :
- par courrier
- par fax
- par mail (si la signature du document est possible)
- Vous disposez d'un imprimé déclaration de sinistre sur internet, sur demande à l'agence, ou bien vous la rédigez sur papier libre.
- Préciser sur la déclaration les références de l'appareil endommagé, ainsi que la nature des dommages
- Dans le même temps prenez contact avec le fabricant de votre implant afin de le lui adresser pour réparation
- Si les dommages sont couverts au titre du présent du contrat, votre appareil sera réparé et la facture réglée directement par les AGF, vous n'aurez **pas d'avance** de fonds à faire.
- Si les dommages ne sont pas couverts au titre du contrat, vous serez avisé directement.

Quelques Conseils

Le nombre de dossiers en perte totale d'implant externe étant en nette augmentation depuis le début de l'année. Pour les 6 premiers mois de l'année 2008, plus de 10 cas ont été indemnisés en perte totale suite des négligences le plus souvent.

On ne saurait trop rappeler aux assurés les quelques règles de bon sens pour protéger leur matériel.

Il convient de rappeler les règles élémentaires suivantes :

- **Les appareils ne supportent pas l'eau**
- **N'abandonnez jamais votre appareil**
 - dans une voiture
 - dans un sac (sur un chariot de supermarché par exemple)
 - dans un vestiaire (salle de sport ou piscine)

Tel : 05 59 27 81 30

Fax : 05 59 82 85 61

Email : maixant@agents.agf.fr

Site Internet : <http://www.agf.fr/MAIXANT>

APPEL COTISATION 2009

MERCI de penser à régler votre COTISATION 2009 :

*N'oubliez pas que la cotisation est annuelle et payable en **début** d'année !*

ADHERENT IMPLANTE : 22 €
ADHERENT NON IMPLANTE : 22 €
MEMBRE BIENFAITEUR : 32 € ou plus

Nous vous proposons de vous abonner (ou réabonner) à RESONNANCES,
le journal d'information du BUCODES.

Prix abonnement pour nos adhérents : **10 €** (4 nos., l'abonnement annuel débute en **avril**).
(chèque **séparé** s.v.p., merci)

Dernier délai pour l'adhésion à RESONNANCES : le **15 mars 2009**

Veillez envoyer votre (vos) chèque(s) (à l'ordre de l'AIFIC) à notre trésorière :

Mme. Christel Cuvilly, 32 rue de Boulan, 02540 VENDIERES

*en joignant le volet ci-dessous **rempli**.*

(les données sont destinées au secrétariat de l'AIFIC)

1) Ci-joint mon chèque **cotisation 2009** de €

2) Je m'abonne à **Résonnances** OUI / NON (rayer la mention inutile). Je joins un chèque **séparé** de **10 €**

Mme. / Mlle. / M. (rayer les mentions inutiles)

NOM : E-mail :

Prénom : N° Tél. :

ADRESSE : N° Portable :

..... N° Fax :

..... Profession :

Code Postal et VILLE :

Implanté : OUI / NON (rayer la mention inutile)

Date d'implantation : (mois/année).....

Centre d'implantation :

Marque d'implant :

Modèle (nom) du processeur :

2ème implant :

Marque d'implant :

Modèle (nom) du processeur :